

escroquerie au jugement

Par **Palla**, le **29/08/2020** à **10:38**

Bonjour

Peut on intenter un procès pour escroquerie au jugement lorsque les manœuvres frauduleuses , mensonge et faux documents ont été utilisés devant la cour et non pas devant le tribunal.

Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **09/09/2020** à **08:28**

Bonjour,

il s'agit d'une infraction pénale qui appelle une plainte pénale et non un procès civil.

Par **Palla**, le **09/09/2020** à **10:58**

CUJAS

Vous êtes très aimable et très compétent en droit

c'est pourquoi je vous demande encore de bien vouloir me supporter par votre aide:

J'ai appris qu'une plainte pour escroquerie au jugement =c'est une plainte au pénal

cependant les manœuvres frauduleuses ont été commises à la cour et non pas au tribunal

(où il y a des jugements)

à la cour (il y a des arrêts)

excusez moi de l'expression: peut on dire "escroquerie à l'arrêt"

Mes remerciements pour vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **10/09/2020** à **08:27**

Bonjour,

on peut parler d'escroquerie au jugement, à l'arrêt ou à la décision judiciaire.

Cordialement.